



COMMUNE DE RECY

Arrêté n° 2023.04.20-01

ARRETE MUNICIPAL

Portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2023

Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise Principal

Le Maire de Recy,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Monsieur Jacques JESSON</i>	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1	Dossier recevable à compter du 01/05/2023

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Fait à Recy, le 20 avril 2023.

Le Maire,
Carole SAGUET SIMON

